

INFO

Juin 2019
no 5



2627, rue Principale
Ste-Justine-de-Newton, QC, J0P 1T0
450-764-3573 (tél), 450-764-3180 (fax)
ste-justine@oricom.ca
Lundi au vendredi 8h30 à 16h30
Bibliothèque
Lundi soir de 18h30 à 20h00
Samedi matin de 10h00 à 11h30

Prochaine séance
du conseil 9 juillet 2019
à 20h00

ÉCHOS DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Voici ce qui ressort de la dernière séance du conseil municipal du mois de juin 2019 :

1. Plans et devis pour la réfection du 6^e rang ouest

La direction générale de la Municipalité a été mandatée par le Conseil afin de demander des soumissions à des ingénieurs pour effectuer des plans et devis dans le but de rénover le 6^e rang ouest.

2. Renommer la rue du Domaine des Copains

Le conseil municipal a décidé de rebaptiser la rue susmentionnée "rue Cannavina" conformément à une obligation légale contenue dans un contrat notarié. En outre, cela permettra entre autres de faciliter le travail des véhicules d'urgence compte tenu de la similarité toponymique avec la rue du Domaine des Pins.

3. Adoptions de projets de règlements d'urbanisme

Plusieurs projets de règlements concernant les règlements de zonage, de construction, de nuisance, etc. ont été adoptés. Ainsi, des dispositions concernant les conteneurs, les véhicules commerciaux en zone résidentielle, les garages détachés, etc. ont été ajustés dans ces projets. Conformément à la Loi, certaines modifications nécessiteront d'effectuer des consultations publiques.

4. Dépôt du rapport financier 2018 et rapport du maire sur les faits saillants.

Le rapport financier de 2018 a été déposé en séance de conseil conformément à la Loi. Le rapport du Maire sur les faits saillants est disponible dans le présent bulletin d'information.

5. Embauche d'une nouvelle sauveteuse pour la piscine

La Municipalité a procédé à l'embauche de Jodie Licursi comme sauveteuse pour la piscine pour la saison de 2019.

ERRATUM :

Dans le rapport des faits saillants de l'année dernière, le surplus libre au 31 décembre 2017 était de 331,774\$ et non de 437,738\$, cette somme étant plutôt l'excédent de fonctionnement affecté au poste « Loisirs et culture ». Dans le rapport des faits saillants 2018, le surplus accumulé au 1^{er} janvier 2018 est bien de 331,774\$.



Horaire du bureau municipal et de la bibliothèque pendant la période estivale:

Le bureau municipal et la bibliothèque seront **fermés le lundi 24 juin pour le congé de la Fête de la St-Jean-Baptiste et le lundi 1er juillet pour le congé de la Fête du Canada.**

Veillez prendre note également que le bureau municipal sera **fermé le vendredi après-midi du 28 juin au 30 août inclusivement**, pendant la période estivale et la bibliothèque sera **ouverte le lundi soir seulement de 18h00 à 20h00 du 2 juillet au 31 août inclusivement** pendant la période estivale.

Rappel - Ventes de garage:

La belle saison approche et plusieurs personnes pensent à faire une vente de garage. Il est toujours nécessaire d'obtenir un permis pour ce genre d'activités. Ce permis est gratuit et disponible à l'Hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Rappel - Feux à ciel ouvert :

Nous désirons vous rappeler que conformément au règlement numéro 342, il est interdit de faire des feux à ciel ouvert sans avoir obtenu au préalable un permis du Service de prévention des incendies de la Municipalité. Ce permis est gratuit et peut être obtenu auprès du directeur du Service, au 450-802-0772, au moins cinq (5) jours avant la date prévue du brûlage. Bien sûr, il n'est pas nécessaire de prendre un permis pour faire des feux de type feux de camping ou encore des feux de "barbecues", à condition que l'aire de brûlage soit entourée de matériaux non combustibles tels que des briques ou des pierres.

Rappel important - APPEL DE COLLABORATION

Si vous avez plus d'un bac de recyclage, d'ordures ou de matières résiduelles, vous ne devez pas les coller. Vous devez les placer en laissant un bon espace entre chacun pour que la pince du camion qui fait la collecte ne s'accroche pas dans l'autre bac qui est situé à côté. Il faut également placer vos bacs de façon à ce que le couvercle s'ouvre face à la route. Tous ces éléments font en sorte que le camion videra vos bacs sans encombre. Nous demandons à tous les citoyens de remiser dès que possible les bacs après les différentes collectes. Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle et précieuse collaboration.



RAPPEL IMPORTANT - COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, MAINTENANT LES MARDIS, AU DEUX SEMAINES

Depuis le 2 janvier dernier, la collecte des ordures est effectuée à toutes les deux semaines, les mardis. Quant aux encombrants (matelas, meubles, etc...), ceux-ci seront ramassés quatre fois par année. Vous devez **obligatoirement** utiliser le bac de 360 litres que vous avez reçu (celui avec le couvercle vert). Pour l'horaire des cueillettes, veuillez vous référer au calendrier des activités inséré dans le présent dépliant ou sur notre site web.

Un petit mot pour remercier tous les bénévoles qui ont participé au grand nettoyage de l'église le 19 juin dernier. GRAND MERCI !
Carole Dubé



Bonjour à tous et à toutes!

Pour la première fois cet été, la Municipalité de Ste-Justine-de-Newton organisera un horaire sportif volet aquatique.

BUT : Faire bénéficier les usagers de la piscine à des activités aquatiques GRATUITES.

DURÉE : 6 semaines, du 30 juin au 10 août 2019

EMPLACEMENT : Piscine de la Municipalité de Ste-Justine-de-Newton, rue du Domaine des Pins

GROUPES D'ÂGE EN FONCTION DES ACTIVITÉS :

Activités	Aquaforme	Entraînement aquatique
Âges	Tous/toutes	7 à 10 ans et 11 à 15 ans

INFORMATIONS :

Aquaforme :

Améliorer la condition physique des participants avec des périodes de musculation, cardio et de relaxation.

Entraînement aquatique :

Séries d'exercices visant à améliorer l'endurance ainsi que les techniques de nage.

HORAIRE DES ACTIVITÉS:

Jours de la semaine	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heures AM							
8h00							
9h00							
10h00							
11h00							
Heures PM							
12h00		Entraînement aquatique	Aquaforme	Entraînement aquatique	Aquaforme	Entraînement aquatique	Aquaforme
13h00		12h-13h	12h-13	12h-13h	12h-13	12h-13h	12h-13
14h00							
15h00							
16h00							
17h00							
18h00							
19h00							

Prenez note que la piscine sera ouverte le 25 juin à 12h.

L'horaire de la piscine :

Horaire d'ouverture de la piscine		
Jours	Heures	Renseignements
Lundi	12h à 19h	17h00 à 18h Fermeture
Mardi	12h à 19h	
Mercredi	12h à 19h	
Jeudi	12h à 20h	
Vendredi	12h à 19h	
Samedi	12h à 20h	17h-18h Fermeture
Dimanche	12h à 20h	

*****L'horaire est sujet à changement en fonction de la météo et de l'achalandage.**



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'aimerais, dans les pages qui suivent, vous faire rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 ainsi que de la rémunération des élus.

I - Les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 et le rapport du vérificateur.

A) États des résultats du fonds d'administration au 31/12/2018.

Revenus totaux :	1,931,422\$
Charges totales :	1,712,014\$
Excédent de l'exercice :	219,408\$
Amortissement et cession de biens :	211,593\$
Activités d'investissement :	(150,719\$)
Excédent de l'exercice à des fins fiscales :	280,282\$

B) État du surplus du fonds d'administration

Surplus libre au 1 ^{er} janvier 2018 :	331,774\$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales :	280,282\$
Financement des projets en cours :	100,000\$

Surplus libre au 31 décembre 2018 : 712,056\$

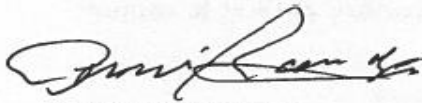
C) Rapport du vérificateur.

Le rapport du vérificateur, en date du 27 mai 2019, indique que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. Ce rapport peut être consulté au bureau municipal.

II - La rémunération des élus.

Pour l'année 2018, conformément à la Loi sur la rémunération des élus municipaux ainsi qu'au règlement numéro 331, la rémunération de base du maire a été de 11,252.50\$ et son allocation de dépenses a été de 5,626.25\$. La rémunération annuelle des membres du conseil suivant : Denis Pouliot, Maryse Lanthier, Shawn Campbell et Patricia Domingos a été de 3,250.93\$ et leur allocation de dépenses a été de 1,626.54\$, la rémunération de base du conseiller Danic Thauvette a été de 3,217.96\$ et son allocation de dépenses a été de 1,609.54\$, la rémunération de base du conseiller Éric Dufresne a été de 3,184.96\$ et son allocation de dépenses a été de 1,592.54\$.

De plus, à titre de membre du Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le maire a reçu une rémunération de base de 2,659.00\$ et une allocation de dépenses de 1,329.55\$



Denis Ranger, maire

Le 11 juin 2019.



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements suivants :

- **Projet de règlement numéro 314-6 modifiant le règlement de zonage numéro 314 afin d'ajuster certaines dispositions concernant les bâtiments accessoires, l'utilisation de conteneurs, les véhicules commerciaux, la protection des puits municipaux et d'encadrer la culture du cannabis :**
 - Définir le terme « véhicules lourds » et modifier la définition de « bâtiments accessoires » ;
 - Autoriser les conteneurs à titre de bâtiments accessoires aux habitations à l'extérieur du périmètre urbain uniquement ;
 - Autoriser les conteneurs à titre de bâtiments accessoires aux usages agricoles, industriels et communautaires ainsi qu'aux usages commerciaux compris dans les classes d'usages Commercial C (régional) et Commercial D (spécial) ;
 - Modifier le pourcentage d'occupation d'un usage domestique ;
 - Modifier à la hausse et selon des intervalles de superficie de terrain, les superficies maximales autorisées pour les bâtiments accessoires aux habitations (garage détaché et remise) ainsi que la hauteur des portes de ces bâtiments ;
 - Réglementer les garages attachés en tant que bâtiments accessoires aux habitations ;
 - Modifier les dispositions encadrant le stationnement de véhicules utilitaires et lourds en zone résidentielle, soit dans les zones R-A 1, R-A 2, R-A 4, R-A 8, R-A 10, R-F 17, R-F 18, R-F 20, R-F 24 et R-F 25 ;
 - Autoriser la culture du cannabis exclusivement en zone agricole et ajout de dispositions s'y rapportant ;
 - Introduire des dispositions de protection des installations de prélèvement d'eau tel que décrit dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2), pour toute nouvelle carrière ou tout agrandissement d'une carrière existante, afin de protéger les puits municipaux.

- **Projet de règlement numéro 315-2 modifiant le règlement de construction afin d'apporter certains ajustements quant à l'architecture dans le but de permettre la construction de certains types de bâtiments accessoires :**
 - Permettre l'érection de bâtiments de forme mi-ovale ou parabolique pour les usages de la municipalité compris dans la classe d'usage « Communautaire B » (administratif) ;

- Permettre la réalisation d'ajouts (vérandas, solariums, etc.) au bâtiment principal de 25 mètres carrés ou moins sans l'obligation d'avoir des fondations continues.

Avis est par les présentes donné par le soussigné, adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier, chargé du greffe conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)* :

1. Que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juin 2019, le conseil municipal a adopté les projets de règlements numéros 314-6 et 315-2 ;
2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu le **9 juillet 2019, à 18h30**, à la salle du conseil municipal située au 2627, rue Principale. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ces projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement ;
3. Que les projets de règlement ainsi que l'illustration des zones touchées peuvent être consultés au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 2627, rue Principale à Sainte-Justine-de-Newton durant les heures normales d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et durant les heures estivales aux mêmes heures, hormis le vendredi où nous fermons à 12h00 ;
4. Que seul le projet de règlement numéro 314-6 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Sainte-Justine-de-Newton, ce 21 juin 2019.



Joel-Désiré Kra
Adjoint au directeur général et secrétaire-trésorier,
Chargé du greffe.



CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

JUILLET 2019

AOÛT 2019

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

	1 bacs bleu et brun	2 bac gris	3	4	5 croquet	6					1	2 croquet	3
7	8 bacs bleu et brun	9	10	11	12 croquet	13	4	5 bacs bleu et brun	6	7	8	9 croquet	10
14	15 bacs bleu et brun	16 bac gris	17	18	19 croquet	20	11	12 bacs bleu et brun	13 bac gris	14	15	16 Festival du gazon	17 Festival du gazon
21	22 bacs bleu et brun	23	24	25	26 croquet	27	18	19 bacs bleu et brun	20	21	22	23 croquet	24
28	29 bacs bleu et brun	30 bac gris	31				25	26 bacs bleu et brun	27 bac gris	28	29	30 croquet	31

bac bleu:: matières recyclables
 bac brun: matières organiques
 bac gris: matières résiduelles (ordures et encombrants)

croquet: salle du croquet